



APRÈS LA 3ème

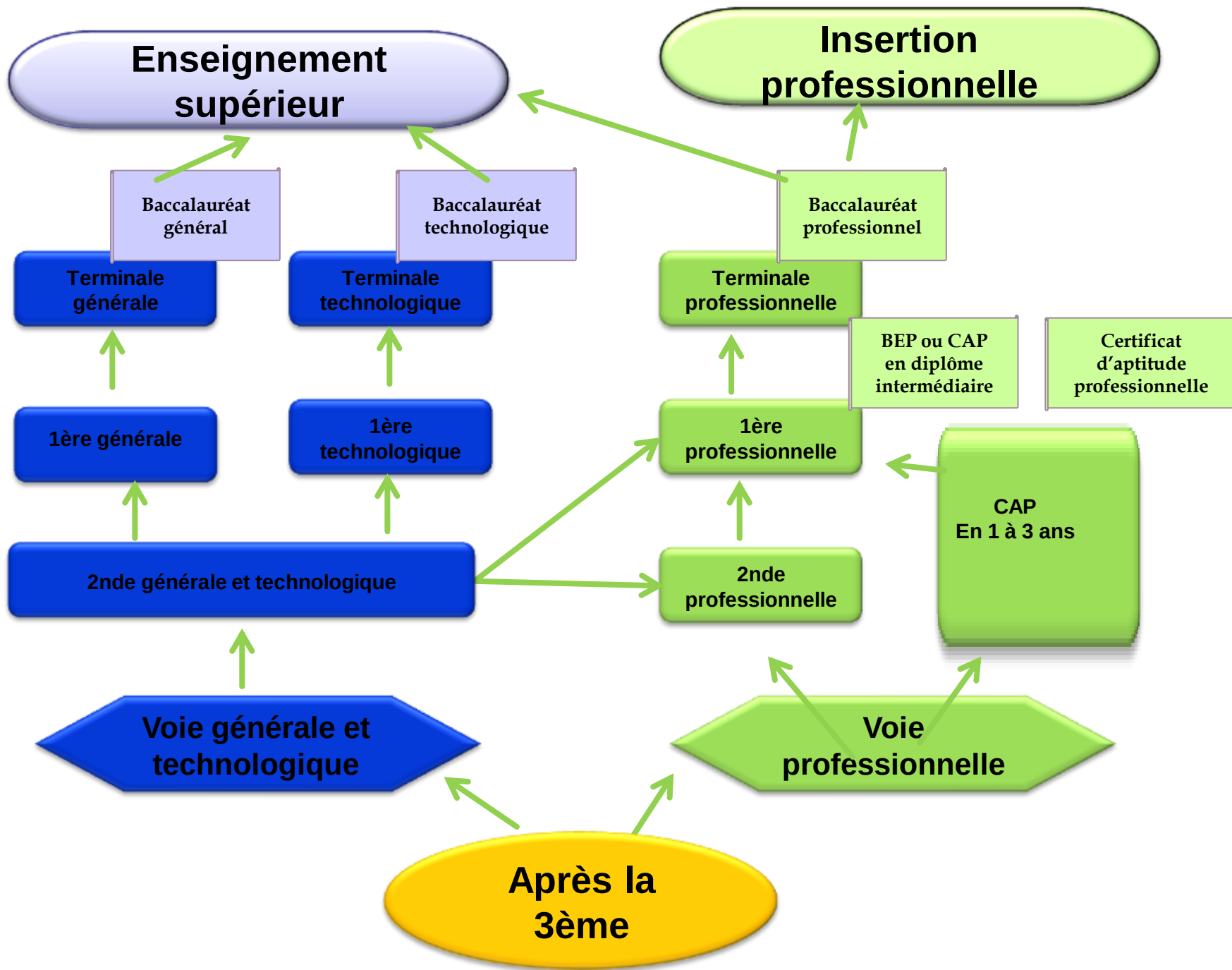
Année 2019-2020

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

**PsyEN du collège :
Mme Morel Caroline**

**Permanence au Collège : le jeudi et mardi A.M (SEM.B)
Permanence CIO : le lundi après-midi**

**37 bis rue Maurice Berteaux - ERMONT
Tél. 01 34 15 71 60
cio-ermont@ac-versailles.fr
www.ac-versailles.fr/cio-ermont**





VOIE PROFESSIONNELLE

33 % d'enseignement général
42 % d'enseignement professionnel
**25% de formation en milieu
professionnel**



Préparer un diplôme professionnel, apprendre un métier

Des journées de classe organisées différemment du collège:

- ✓ **Des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langues vivantes, EPS, physique et chimie, arts appliqués).**
- ✓ **Des enseignements professionnels (en atelier, laboratoire ou salle informatique)**
 - **afin d'y apprendre les techniques et les gestes professionnels**
 - **à l'aide d'outils et matériels spécifiques.**
- ✓ **Des périodes de formation en milieu professionnel :**
 - **12 à 16 semaines en CAP réparties sur les 2 ans.**
 - **22 semaines en Bac professionnel réparties sur les 3 ans.**

La transformation de la voie professionnelle: rentrée 2020

- ✓ Test de positionnement à l'entrée au lycée pour les élèves de 2nde professionnelle et de 1ère année de CAP : permet d'obtenir un profil individuel de chaque élève.
- ✓ Accompagnement personnalisé et adapté à chaque élève.
- ✓ Accompagnement au choix de l'orientation.
- ✓ La 2nde professionnelle sera progressivement organisée par famille de métiers : un parcours de l'élève plus progressif et plus lisible (9 familles de métiers).

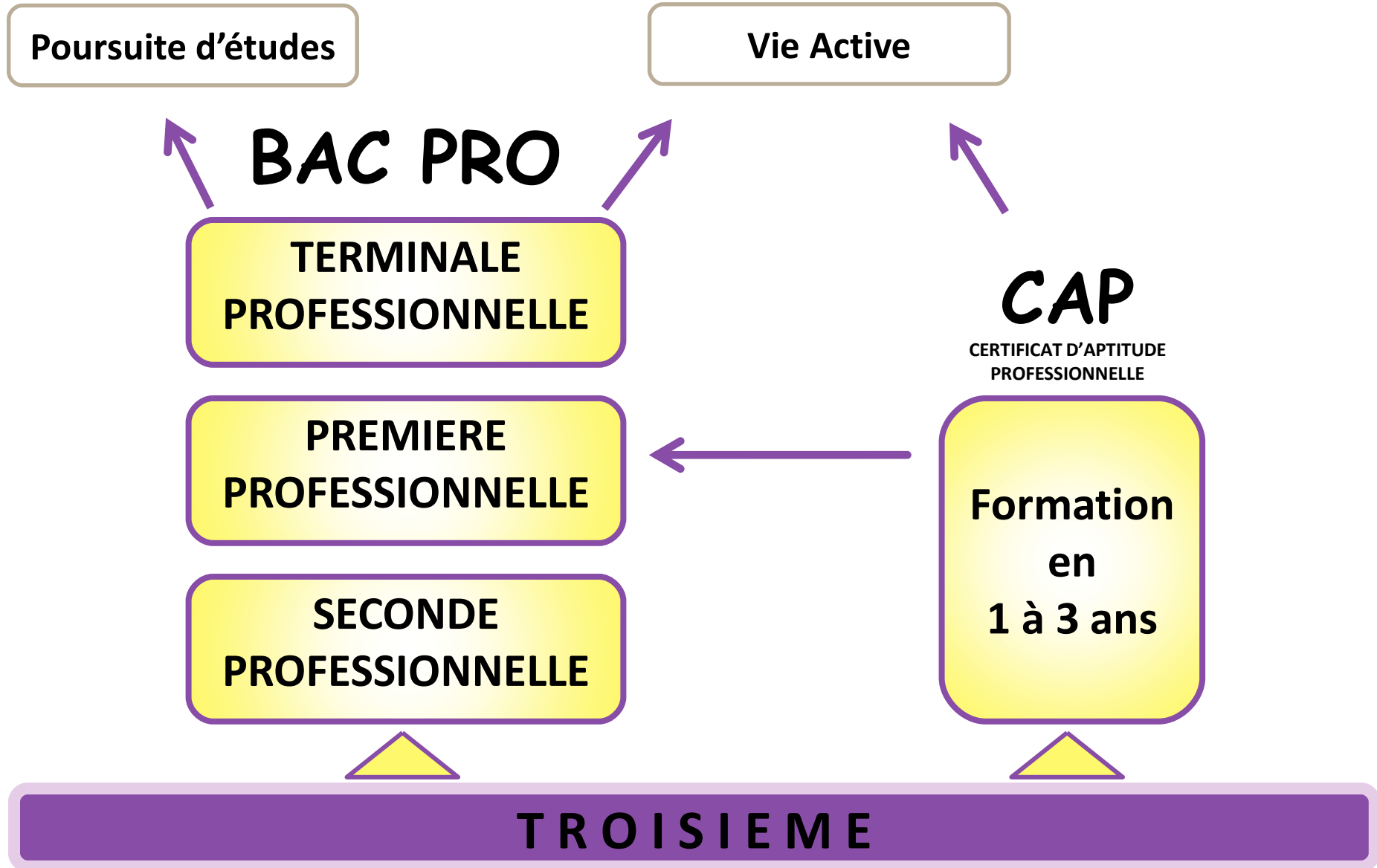
Exemple : Métiers de la relation client.

- ✓ Des cours en "co-intervention" : des enseignements professionnels seront donnés par l'enseignant référent, qui sera parfois accompagné par un enseignant de français ou de mathématiques.

Objectif : rendre plus "concrets" les enseignements généraux et leur donner du sens.

- ✓ Le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans.

Parcours de la voie professionnelle



CAP accueillant principalement les élèves de 3ème générale Académie de Versailles

- **Accessoiriste réalisateur**
- **Accompagnement éducatif petite enfance**
- **Agent de sécurité**
- **Arts de la broderie**
- **Charpentier bois**
- **Coiffure**
- **Conducteur d'engins : travaux publics et carrières**
- **Conducteur routier marchandises**
- **Ebéniste**
- **Esthétique, cosmétique, parfumerie**
- **Signalétique et décors graphiques**



Apprentissage = Alternance

La formation professionnelle après la 3ème
sous contrat d'apprentissage



CAP

Bac Pro en 3 ans

Ces diplômes de formation professionnelle peuvent être préparés en alternance.

Un contrat de travail doit être signé entre le jeune, un employeur et un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Cette démarche doit être faite par la famille.

Apprentissage

Le principe :

- Temps partagé entre l'entreprise et le centre de formation.
- Statut de salarié et non d'étudiant.
- Attention à la charge de travail importante.



Quelques conseils pour chercher une entreprise :

- Commencer tôt et faire jouer son réseau relationnel.
- Consulter les annonces de la presse, de Pôle Emploi, les sites internet des entreprises.
- Participer à des forums, aux salons, aux journées « Portes ouvertes ».
- Faire des candidatures spontanées en adressant CV et LM.
- Tenir un journal de bord de ses démarches/relancer par téléphone après 8-10 jours si pas de réponse (préparez votre appel).



Le salaire des apprentis

Age	1ère année de contrat	2e année de contrat	3e année de contrat
Moins de 18 ans	415,64 €	600,37 €	846,68 €
De 18 à 20 ans	661,95 €	785,10 €	1031,41 €
21 ans et plus	815,89 €	939,04 €	1 200,74 €

Rémunération brute minimale au 1er janvier 2020





VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



Grande place aux cours théoriques



2 enseignements optionnels au choix

1 enseignement général parmi		1 enseignement technologique parmi	
❑ Arts : au choix parmi arts plastiques, cinéma - audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre ❑ Arts du cirque ❑ Ecologie – agronomie – territoires – développement durable * ❑ Education physique et sportive ❑ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec ❑ Langue vivante C	3h 6h 3h 3h 3h 3h	❑ Atelier artistique ❑ Biotechnologies ❑ Création et culture – design ❑ Création et innovation technologiques ❑ Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives * ❑ Management et gestion ❑ Pratiques professionnelles * ❑ Pratiques sociales et culturelles * ❑ Santé et social ❑ Sciences de l'ingénieur ❑ Sciences et laboratoire	72h/an 1h30 6h 1h30 3h 1h30 3h 3h 1h30 1h30 1h30

Les enseignements optionnels latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

** Enseignements assurés uniquement dans les lycées agricoles.*

Après la 2nde générale et technologique

- DUT (2 ans)
- Université : LMD (3, 5, 8 ans)
- CPGE (2 ans) + grandes écoles (3 ans)
- Écoles spécialisées (3 à 5 ans)

- BTS et DUT (2 ans)
- Écoles spécialisées (3 à 5 ans)
- CPGE réservées aux bacs techno

Bac général

Bac technologique

L'enseignement théorique accorde une grande place à l'expression écrite.
Choix de 3 spécialités en 1ère, puis 2 en Tale.

Tale

1ère

Voie générale

Tale

1ère

Voie
technologique

8 séries où cours théoriques alternent avec travaux dirigés (dossiers, cas concrets et manipulations).

2nde générale et technologique



CALENDRIER ET PROCEDURES D'ORIENTATION





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

RENTÉE 2020 - Académie de VERSAILLES

FICHE DE DIALOGUE¹ pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT	
CLG GEORGES BRASSENS 10 RUE JEANNE PLANCHE 95150 TAVERNY Téléphone : 01 39 95 05 61 Mèl : ce.0951197K@ac-versailles.fr	

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
Numéro d'identifiant :	Sexe :
Nom Prénom de l'élève :	Date de naissance :f....j.....
Professeur principal :	Classe fréquentée :
Représentant(s) légal(aux) :	

Premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation
Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : Le passage en : classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3) ☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ☐ 2^{de} professionnelle ☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti Vous pouvez préciser la/s spécialité(s) ou famille(s) de métiers : ☐ 1^{re} année de CAP ☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti Vous pouvez préciser la/s spécialité(s) : À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) : À remettre au professeur principal de la classe pour le 16/01/2020

Deuxième trimestre :

« VOEUX PROVISOIRES »

Premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux Le passage en : • 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé • 2^{de} professionnelle ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé Spécialité ou famille de métiers conseillée : • 1^{re} année de CAP ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé Spécialité conseillée : Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux : Spécialité : Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations : <u>Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^e semestre.</u>

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION
J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. À le Signature du(es) représentant(s) légal(aux) : À remettre au professeur principal de la classe pour lef....j.....

L'élève et sa famille formulent des intentions d'orientation :

- En ligne sur Scolarité services,
- Ou sur la fiche de dialogue (d'orientation).

Suite au conseil de classe du 2ème trimestre , un premier avis sur les choix de l'élève et de sa famille est donné par l'équipe éducative : avis provisoire.

Second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d'orientation

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :
classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

☐ 2^{de} professionnelle
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers :

☐ 1^{re} année de CAP
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) :

À le
 Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Second semestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

• 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ☐ Oui ☐ Non

• 2^{de} professionnelle ☐ Oui ☐ Non

Spécialité ou famille de métiers conseillée :

• 1^{re} année de CAP ☐ Oui ☐ Non

Spécialité conseillée :

Observations du conseil de classe :

☐ Dispositif de mise à niveau conseillé

Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :
 Spécialité :

À le Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

☐ Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

 Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

☐ Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

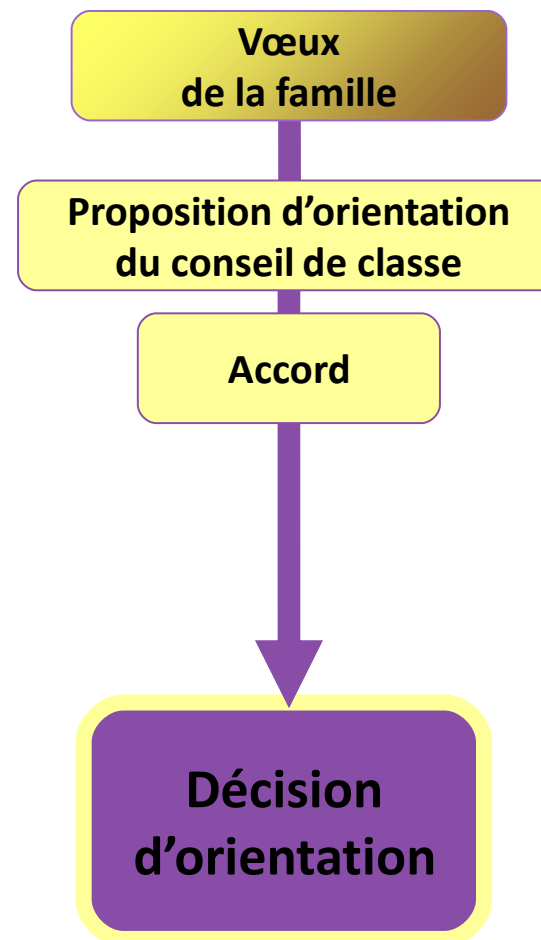
Téléphone : 01 39 95 05 61 avant le / /

À le
 Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Troisième trimestre :

« VOEUX DEFINITIFS »



ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Après entretien avec la famille le/...../..... ,
la décision d'orientation retenue est :

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :

À le
Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DE LA FAMILLE suite à l'entretien avec le chef d'établissement

- ☐ Nous acceptons la décision du chef d'établissement.
- ☐ Nous n'acceptons pas la décision du chef d'établissement et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.
- ☐ Nous n'acceptons pas la décision du chef d'établissement et faisons appel.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
- les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;
- les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;
- lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

À le

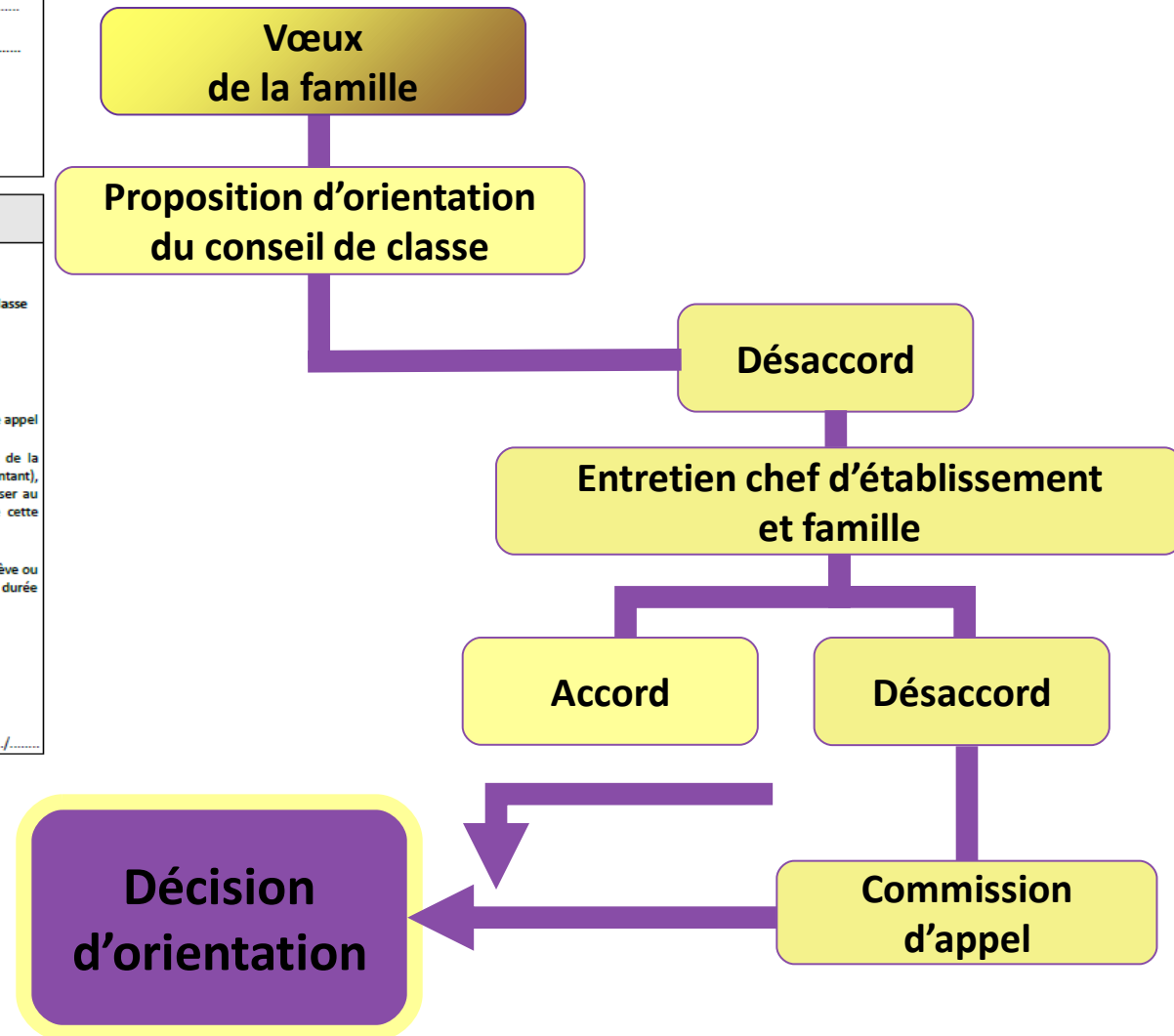
Signature du représentant légal 1 :

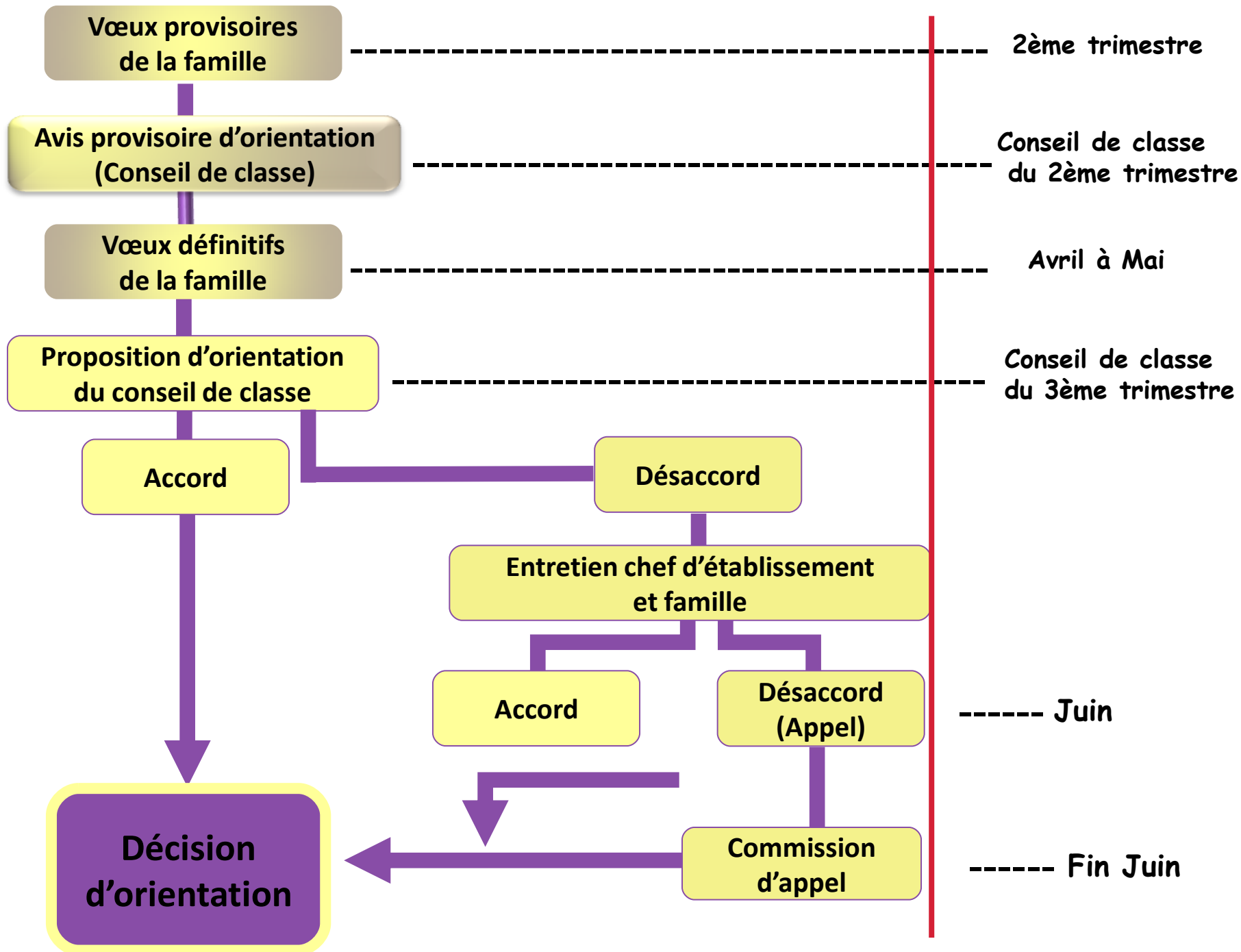
Signature du représentant légal 2 :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....

Troisième trimestre :

« VOEUX DEFINITIFS »





ATTENTION !!!

Différence entre l'Orientation et l'Affectation :

L'**Orientation** correspond à la décision du conseil de classe (voie générale et/ou voie professionnelle) par rapport au profil scolaire de l'élève.

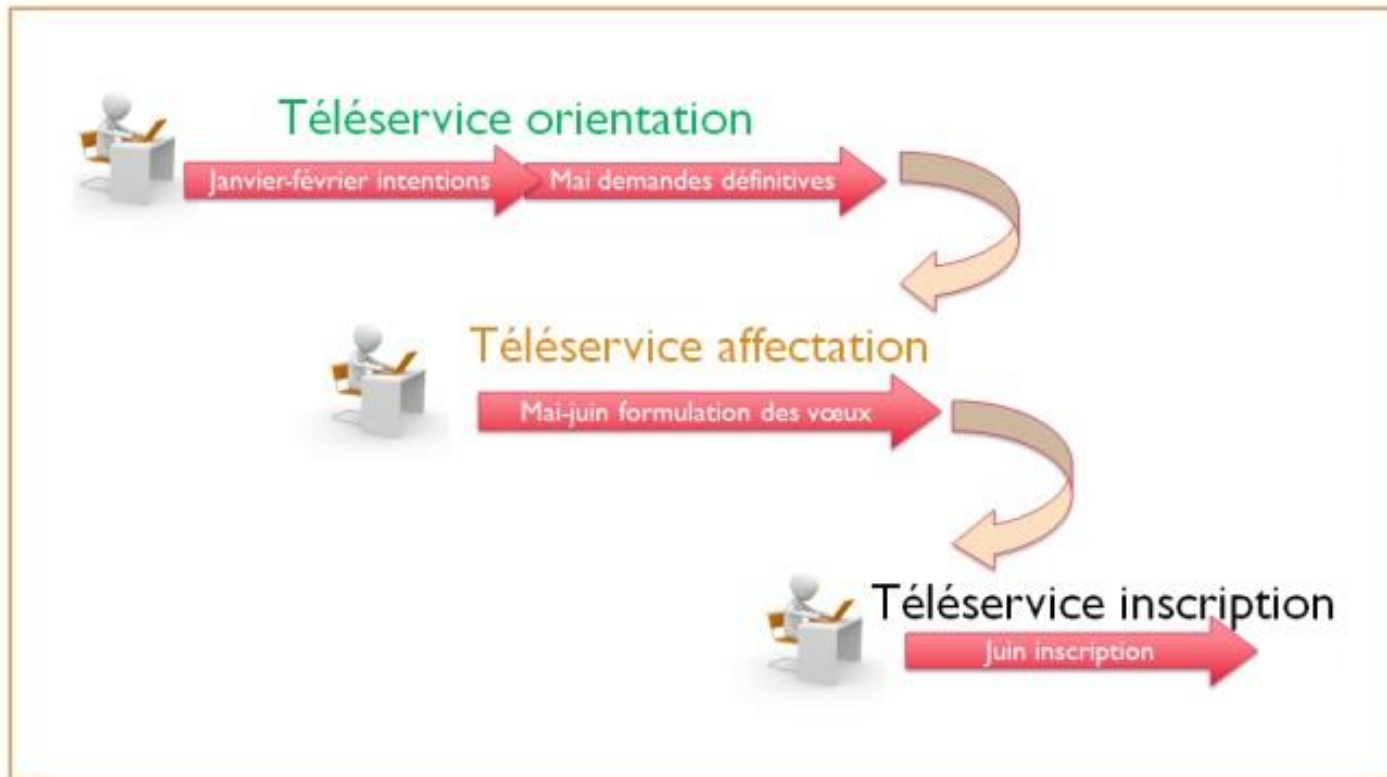
L'**Affectation** correspond à une spécialité dans un établissement et ne dépend pas de celui-ci (procédures spécifiques dépendant notamment d'un logiciel).

Les Téléservices

Orientation
Affectation
Inscription

Calendrier

UN NOUVEAU PARCOURS DÉMATÉRIALISÉ : ORIENTATION – AFFECTATION – INSCRIPTION



Le Téléservice Orientation

Il remplace la fiche de dialogue et donne la possibilité aux parents:

de **saisir des demandes d'orientation** lors de la phase provisoire et de la phase définitive,

de **consulter les réponses du conseil de classe** aux demandes formulées,

d'accuser réception (phase provisoire), ou de **faire part de leur accord ou désaccord** (phase définitive) suite aux réponses du conseil de classe,

⇒ de **consulter la décision d'orientation** du chef d'établissement en cas d'accord.

La procédure papier est maintenue pour les situations de désaccord, la phase d'appel et la demande de maintien.

Jusqu'à 3 demandes d'orientation possibles, en phase provisoire et en phase définitive :

SCOLARITÉ SERVICES

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

Saisie non commencée

Changer d'utilisateur

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Le Téléservice Affectation

Le Téléservice Affectation remplace la fiche de recueil des vœux.

A partir du 6 avril : les familles peuvent consulter les offres de formations post-3ème en se connectant au Téléservice **Affectation**

Du 4 mai au 1er juin : les familles saisissent des vœux dans le Téléservice **Affectation**

Le 1er juillet : mise en ligne des résultats : Téléservice **Affectation**

Le Téléservice Affectation

➤ **Possibilité de formuler jusqu'à 15 vœux pour une admission en 2nde générale et technologique et/ou en CAP ou Bac Professionnel. (10 vœux dans son académie d'origine / 5 hors académie)**

Attention:

- ❖ **Pour une demande en 2nde GT, toujours mentionner le lycée situé dans votre zone géographique de desserte dans la liste de vos vœux.**
- ❖ **Attention à la stratégie de choix des BAC PRO pour obtenir une affectation souhaitée.**

Le Téléservice Inscription

Du 1er au 3 juillet : inscription des familles en ligne au sein de l'établissement d'affectation : Téléservice **Inscription.**

Comment y accéder ?

<https://teleservices.ac-versailles.fr/>

Vous seront communiqués par le collège :

- un identifiant
- les dates clefs

Chaque élève, ainsi que sa famille seront accompagnés dans cette démarche.

Affectation en voie professionnelle

Certains CAP et BAC Professionnels sont plus difficiles d'accès que d'autres :

⇒ **Les capacités d'accueil sont limitées.**

⇒ **La sélection se fait sur les notes de toute l'année de 3ème par le logiciel AFFELNET. Selon la filière demandée, certaines matières sont plus importantes que d'autres.**

**Procédure PASSPRO : entretien qui peut rapporter un bonus.
Inscription via le collège du 27 janvier au 30 avril 2020.**



Secteurs professionnels concernés:

- **Métiers d'art (ébénisterie, mode, industries graphiques, spectacle, signalétique et décor, marchandisage, tapisserie d'ameublement et photographie)**
- **Aéronautique**
- **Maintenance motocycles**
- **Conduite et service dans le transport routier**
- **Prévention et sécurité**
- **Hôtellerie-restauration**
- **Santé**

Quelques exemples de coefficients pour la rentrée 2019

Pour chaque vœu un barème est établi. En fonction de la formation demandée, certaines matières sont plus importantes que d'autres.

Bac Pro	Français	Maths	Hist/ Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences Techno
Gestion- administration	6	5	4	5	3	3	4
Métiers de l'électricité	4	6	3	4	3	2	8
Accompagnement, soins et services à la pers.	5	4	3	3	4	4	7

Affectation en voie GT

Priorité d'affectation sur la zone de desserte, en fonction du domicile

Assouplissement de la carte scolaire

Parmi les 15 vœux de lycée, les familles peuvent inscrire des vœux de lycées ne relevant pas de la zone de desserte.



Une demande de dérogation est possible, traitée dans la limite des capacités d'accueil, une fois les élèves de secteur affectés :

1. **Handicap**
2. **Prise en charge médicale**
3. **Boursier au mérite et sur critères sociaux**
4. **Frère et sœur scolarisés dans le même établissement**
5. **Domicile proche de l'établissement demandé**
6. **Sportif de haut niveau**
7. **Autres**

Affectation en voie GT : cas particuliers

Affectation en fonction de l'évaluation des acquis :

- **Les LV3 à faible diffusion (3h): arabe, chinois, hébreux, japonais et russe**
- **Seconde spécifique conduisant au bac Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR)**

Affectation selon une procédure spécifique :

- **Seconde spécifique conduisant au bac Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) et au BT des métiers de la musique** (*attestation du conservatoire à fournir*)
- **Classe des sections internationales** (*évaluation linguistique préalable*)
Classes des sections menant vers les bacs bi-nationaux (*examen sur dossier*)

Affectation en sections européennes :

En fonction du domicile (critère prioritaire) et de l'évaluation des acquis

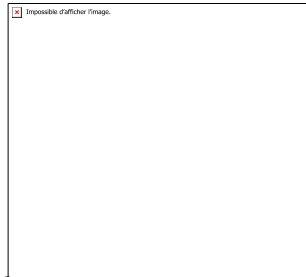
Affectation en 2nde GT pour une entrée en 1ère STD2A

Enseignements optionnels :

Création et Culture Design (6h) ⇒ PassCCD

Une démarche pédagogique d'information :

- Préparer sa lettre de motivation = lettre guidée obligatoire**
- Se rendre à l'entretien d'information**
- Un avis final = avis de l'établissement d'origine + avis de l'établissement référent**



Entretien qui peut rapporter un bonus.

Conseils stratégiques

Les capacités d'accueil sont limitées: pour plus de sécurité, faites plusieurs vœux.

Certaines formations sont plus demandées que d'autres: il est recommandé aux familles d'élargir les vœux sur d'autres formations.





Notification d'affectation

Le 1er juillet : résultats d'Affelnet pour la voie générale et technologique et pour la voie professionnelle.

Les établissements d'accueil envoient les notifications d'affectation aux familles.

Vous pouvez également y avoir accès via le Téléservice.

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants dans les établissements du 1er au 3 juillet en ligne et Du 1er au 6 juillet dans les établissements.



En l'absence de démarches d'inscription, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève.

Suivi des élèves non affectés en voie pro

15 juin: Affelnet 0

Possibilité pour les élèves non assurés d'obtenir une affectation en voie pro de saisir des vœux complémentaires.

Vous pouvez être contactés jusqu'à début juillet si vous êtes sur liste supplémentaire.

2nd tour AFFELNET

Les élèves sans affectation doivent s'adresser impérativement à l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux sur les places vacantes.



DES RESSOURCES POUR S'INFORMER



➤ **Le stage en entreprise**



➤ **Les mini stages en lycée professionnel, en CFA**

➤ **Les « Journées portes ouvertes » des lycées et des CFA ...**

➤ **La documentation et les logiciels au CDI du collège et au CIO**

➤ **Internet**



- <http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>
- Le site académique www.ac-versailles.fr
- Le CIO www.ac-versailles.fr/cio-ermont
- Le Portail Éducation Nationale www.education.gouv.fr
- L'ONISEP www.onisep.fr
- Le CIDJ www.cidj.fr
- Les métiers www.oriane.info
- Le système éducatif agricole public www.educagri.fr
- L'apprentissage en Ile de France www.iledefrance.fr
- Les spécialités de la voie pro nouvelle-voiepro.fr ou quandjepasselebac.education.fr
- Sites des lycées

